



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20210928-62-2021-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

DELIBÉRATION N°62 - 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Maryse GUILBERT, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Nadine RACAULT, Michel RAES, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Jean-Jacques BIZERAY, Sylvie DUPOUY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Daniel BENAGOU.

Absents représentés : Didier WROBLEWSKI donne pouvoir à Michel RAES
Sandrine FILLASTRE donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX
Virginie SARTEUR, donne pouvoir à Sylvie DUPOUY
Djey Di KAMARA donne pouvoir à Anthony ARCIERO
Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI
Eric SZWEC donne pouvoir à François VARLET
Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX

Secrétaire de séance : Maryse GUILBERT

Créations et suppressions d'emplois

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 20/09/2021,

Le Maire informe l'assemblée :

CONFORMÉMENT à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

I. CONSIDERANT la réorganisation des services et la nécessité de créer ou faire évoluer les postes de :

- Responsable des Ressources et de la commande publique,
- Référent du pôle communication et culture,

Le Maire propose à l'assemblée :

- **La création d'un poste sur le cadre d'emploi d'Attaché Territorial** à compter du 01/11/2021, pour assurer la fonction de Responsable des Ressources et de la commande publique.
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades d'Attaché ou d'Attaché principal. En fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur l'un des deux grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, sera automatiquement supprimé.
- **La création d'un poste sur le cadre d'emploi de Rédacteur territorial** à compter du 01/11/2021, pour assurer la fonction de Référent du pôle communication et culture.
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades de Rédacteur, Rédacteur principal 2^{ème} classe, Rédacteur principal 1^{ère} classe. En fonction du candidat recruté et de son statut, les emplois ouverts sur deux des trois grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le traitement de cet emploi sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction des grades indiqués précédemment.

II. VU la liste d'aptitude du CIG grande couronne de 2021, des agents de catégorie C dans la filière technique, sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, promouvables au grade supérieur d'agent de maîtrise ;

VU la liste d'aptitude du CIG grande couronne de 2021, des agents de catégorie C dans la filière technique promouvables dans la catégorie directement supérieure, B, sur le grade de technicien.

VU la liste d'aptitude du CIG grande couronne de 2021, des agents de catégorie C dans la filière administrative promouvables dans la catégorie directement supérieure, B, sur le grade de rédacteur

CONSIDERANT la réorganisation des services et la nécessité de créer ou faire évoluer les postes de :

- Responsable du service entretien et restauration,
- Responsable du pôle des services techniques,
- Responsable adjoint des services techniques, secteur espace public,
- Référente administrative du pôle éducation,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer les postes qui resteront vacants après les avancements de grade ou promotions internes :

Le Maire propose à l'assemblée :

- **La création d'un poste sur le grade d'agent de maîtrise** (catégorie C, filière technique) à compter du 01/11/2021, pour assurer la fonction de chef du service entretien et restauration.
- **La création d'un poste sur le grade de technicien** (catégorie B, filière technique) à compter du 01/11/2021, pour assurer la fonction de responsable adjoint des services techniques, secteur bâtiments publics.
- **La création d'un poste sur le grade de technicien principal 2^{ème} classe** (catégorie B, filière technique) à compter du 01/11/2021, pour assurer la fonction de responsable du pôle des services techniques.
- **La création d'un poste sur le grade de rédacteur** (catégorie B, filière administrative) à compter du 01/11/2021, pour assurer la fonction de référent administratif du pôle Education.
- **La suppression d'un poste sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe** (catégorie C, filière technique), à compter du 01/11/2021.
- **La suppression d'un poste sur le grade d'agent de maîtrise principal** (catégorie C, filière technique), à compter du 01/11/2021.
- **La suppression d'un poste sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe** (catégorie C, filière administrative), à compter du 01/11/2021.
- **La suppression d'un poste sur le grade de technicien** (catégorie B, filière technique), à partir du 01/11/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la création de ces emplois au 1^{er} novembre 2021 :

Date de prise d'effet	Grade	CAT	Emploi occupé
01/11/2021	Agent de maîtrise	C	Chef du service entretien et restauration
01/11/2021	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	Responsable des services techniques
01/11/2021	Technicien	B	Responsable adjoint des services techniques
01/11/2021	Rédacteur	B	Référent administratif du pôle Education
01/11/2021	Attaché / Attaché principal	A	Responsable des Ressources et de la commande publique
01/11/2021	Rédacteur / Rédacteur principal 2 ^{ème} classe / Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	Référent du pôle communication et culture

- **APPROUVE** la suppression de ces emplois au 1^{er} novembre 2021 :

Date de prise d'effet	Grade
01/11/2021	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
01/11/2021	Agent de maitrise principal
01/11/2021	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
01/11/2021	Technicien

- **DIT** que le tableau des emplois sera mis à jour en conséquence.

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS